

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

JUILLET 2022



1. PRÉAMBULE

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies, la Banque Nagelmackers souscrit au deuxième principe qui stipule qu'en tant qu'investisseur, nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionariat. A ce titre, l'actionariat actif, y compris l'engagement et le vote, est un élément clé de l'approche de la Banque Nagelmackers en matière d'investissement durable. L'engagement peut être réalisé individuellement ou par le biais d'initiatives d'engagement collaboratif.

Étant généralement un actionnaire minoritaire, la Banque Nagelmackers soutient les efforts collaboratifs pour dialoguer avec les grandes entreprises, tout en poursuivant nos efforts d'engagement individuel en concentrant nos ressources sur de plus petites entreprises dotées d'un ancrage local sur le marché belge.

Grâce à notre modèle d'architecture ouverte, la Banque Nagelmackers a développé de solides capacités de screening et de sélection de fonds de tiers auprès de sociétés de gestion externes. A ce titre, nous initierons et entretiendrons un dialogue avec elles pour nous assurer que nos normes d'engagement sont alignées et qu'elles agissent en tant qu'actionnaires actifs pour le compte de nos clients.

2. OBJECTIF

Cet engagement permet à la Banque Nagelmackers de collaborer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons sur des questions environnementales, sociales ou de gouvernance spécifiques que nous considérons comme présentant un impact potentiellement défavorable pour l'entreprise. En dialoguant avec les dirigeants de l'entreprise, individuellement ou collectivement, nous visons à encourager les entreprises à adopter de bonnes pratiques ESG et à s'aligner sur les bonnes pratiques du secteur afin de préserver et d'améliorer la valeur des actifs de nos clients.

Cet engagement nous permet également d'obtenir une vision plus claire de l'approche d'une entreprise ou d'un gestionnaire d'actifs externe en matière de durabilité par rapport à son activité ou sa stratégie d'investissement plus large.

3. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique d'engagement s'applique à nos investissements directs dans des entreprises dans lesquelles nous investissons par le biais d'actions et/ou de titres de créance, au sein de tous les fonds de placement et mandats gérés par la Banque Nagelmackers, par désignation ou délégation, ainsi que pour le portefeuille d'investissement de la Banque Nagelmackers dans des instruments de dette et/ou d'actions de capitaux propres. En termes de champ d'application des produits, la politique s'applique à tous les fonds de placement gérés par la Banque Nagelmackers (mandats discrétionnaires et de conseil), indépendamment de l'approche ESG adoptée. Seule l'"execution only" n'est pas concernée par cette politique d'engagement. L'exercice du droit de vote s'exerce la plupart du temps uniquement sur les actions individuelles présentes dans les fonds de placement gérés par la Banque Nagelmackers. Cette politique a été validée par le Comité de durabilité de la Banque Nagelmackers S.A. en juillet 2022 et par son Comité de direction en août 2022.

4. PROCESSUS

La Banque Nagelmackers définit quatre étapes majeures afin que nos efforts d'engagement soient couronnés de succès. Tout d'abord, nous identifions les problèmes à traiter en priorité et/ou les entreprises pour lesquelles les besoins dans cet engagement sont nécessaires. Ensuite, nous fixons des objectifs concernant les résultats souhaités en matière d'engagement. Troisièmement, nous considérons les efforts réels d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ainsi que la communication des avancées ou des résultats intermédiaires. Enfin et le cas échéant, nous prenons des mesures supplémentaires si l'engagement n'atteint pas les objectifs souhaités.

Nous avons dès lors défini des lignes directrices pour hiérarchiser les actions d'engagement lorsque :

- nous détenons une position importante en actions ou en dette dans les entreprises dans lesquelles nous investissons, notamment lorsque leurs activités sont concentrées en Belgique et/ou qu'il s'agit de petites entreprises ;
- nous détenons une position importante dans (un ensemble de) un fonds d'un gestionnaire d'actifs externe ;
- nous traitons d'une question ou d'un thème qui est un moteur important de la valeur actionnariale à long terme.

1. Sources

Les efforts d'engagement individuels avec les entreprises dans lesquelles nous investissons sont réalisés par nos gestionnaires de fonds. Les échanges ou les réunions avec les entreprises dans lesquelles nous investissons sont documentés, enregistrés et partagés par le biais de la plateforme d'engagement d'ISS. Le dialogue individuel avec les gestionnaires d'actifs externes est assuré par nos analystes de fonds.

L'engagement collaboratif débute généralement par un problème spécifique et cherche à favoriser le dialogue avec toutes les entreprises concernées par celui-ci. Il peut s'agir d'un secteur dans son ensemble, voire plus large, et peut également inclure des sociétés qui ne figurent pas actuellement parmi nos solutions d'investissement. Les efforts d'engagement collaboratif sont discutés au sein du Comité de durabilité de la Banque Nagelmackers (« CD ») et suivis par des spécialistes de l'investissement durable.

2. Thèmes

Nous avons déterminé des thèmes d'engagement alignés à notre stratégie d'investissement, qui intègre les facteurs ESG, y compris les principales incidences négatives sur les critères de durabilité (PAI) :

- Environnement : accent sur le changement climatique et la réduction des émissions de GES (PAI 1-6)
- Social : respect des droits de l'homme, des droits sociaux et des droits du travail conformément au Pacte mondial des Nations unies, Principes directeurs de l'OCDE à destination des entreprises multinationales (PAI 10-11) et mesures anti-discrimination
- Gouvernance : accent sur la performance du Conseil d'administration et l'amélioration de la diversité des genres (PAI 13)

Outre ces thèmes, un autre domaine d'intérêt est d'améliorer l'accès à des points de données clés dans les informations non financières relatives aux questions de durabilité. Cela peut s'avérer particulièrement compliqué pour les entreprises de petite taille. Nous pensons toutefois qu'en dialoguant avec ces entreprises et en les sensibilisant aux meilleures stratégies du secteur, nous pouvons jouer notre rôle dans l'amélioration de la transparence sur les questions ESG.

3. Engagement collaboratif

Etant donné que de nombreuses entreprises dans lesquelles nous investissons sont de grande taille, nos investissements directs sont relativement limités par rapport à la taille de l'entreprise faisant l'objet d'un investissement. Afin de dialoguer efficacement avec ces entreprises, la Banque Nagelmackers considère les initiatives d'engagement collaboratif comme une approche plus adaptée pour obtenir de meilleurs résultats que les efforts individuels que nous aurions entrepris autrement.

La Banque Nagelmackers est signataire et participe aux initiatives d'engagement du CDP (Carbon Disclosure Project) telles que la « Main Campaign ».

La Banque Nagelmackers est également ouverte à la coopération avec d'autres stakeholders ou investisseurs lorsque nous estimons que la question est suffisamment importante et que nos priorités sont alignées. Dans les années à venir, nous aimerions étendre nos efforts à des sujets hautement prioritaires, tels que l'engagement climatique.

4. Engagement individuel

Entreprises dans lesquelles nous investissons

Pour les entreprises dans lesquelles nous pensons être en mesure d'avoir un impact plus probant, généralement les petites entreprises belges, nous pouvons dialoguer directement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous nous concentrons principalement sur l'efficacité du conseil d'administration et sur l'amélioration de l'accès aux données et informations clés relatives aux questions de développement durable.

Gestionnaires d'actifs externes

Si les investissements indirects par l'intermédiaire de gestionnaires d'actifs externes peuvent devenir plus complexes pour poursuivre un dialogue actif, notre rôle consiste à responsabiliser les gestionnaires de fonds externes de leurs propres efforts d'investissement et d'engagement actionnarial et de représenter les intérêts de nos investisseurs.

Pour les gestionnaires externes, nos directives d'engagement diffèrent en fonction de la classification en matière de durabilité du fonds d'investissement et de nos attentes quant au niveau de style et d'engagement sur les thèmes ESG au sein de la stratégie. Ces lignes directrices sont axées sur l'investissement dans les instruments financiers des entreprises. Nous n'attendons pas des gestionnaires de portefeuille qu'ils engagent un dialogue avec les gouvernements s'ils investissent dans des obligations d'État.

La Banque Nagelmackers dialogue avec les gestionnaires d'actifs externes sur différents sujets liés à l'investissement durable, tels que les exigences réglementaires (par exemple, la taxonomie SFDR/UE) et la transparence des indicateurs PAI, des politiques d'investissement responsable, de l'actionnariat actif et de la politique de vote. Nous dialoguons également avec des tiers pour communiquer les informations non financières comme la politique de durabilité et données ESG aux fournisseurs de données externes afin d'améliorer la transparence globale.

Lors de la sélection d'un gestionnaire externe, son approche de l'engagement est évaluée. L'évaluation doit prendre en compte le fait que le gestionnaire d'actifs externe dispose lui-même d'une politique d'engagement. Sont examinés également le critère de transparence de cette politique et la manière dont celle-ci est mise en œuvre au sein de l'entité et/ou d'une stratégie spécifique. Il en va de même pour les thèmes abordés et la façon dont ils sont définis, de la transparence sur tous les sujets et des résultats des activités d'engagement, sans compter l'impact sur les décisions d'investissement.

L'accent mis sur le dialogue avec les gestionnaires d'actifs externes de stratégies durables, cela se fera principalement par le biais de deux méthodes différentes :

- Engagement écrit : nous enverrons des e-mails et/ou des courriers, y compris des questionnaires, afin d'avoir une vision complète de l'approche d'engagement et des activités du gestionnaire.
- Engagement en personne : nous organiserons des conférences téléphoniques et/ou des réunions avec le gestionnaire, où nous mettrons à l'ordre du jour les sujets d'engagement mentionnés ci-dessus. Cette démarche intervient plutôt à un stade ultérieur du processus de sélection des gestionnaires, dans le but de mieux comprendre leur processus d'engagement.

5. Vote

La Banque Nagelmackers considère que le vote sur les avoirs essentiels du client doit être soigneusement étudié et exercé avec raison. Les questions entourant l'assemblée générale annuelle en ce qui concerne la structure du conseil d'administration, l'audit et la supervision, la rémunération et la protection des actionnaires font partie de notre devoir fiduciaire et nécessitent un dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de comprendre les problèmes et d'exprimer leurs préoccupations, que ce soit par le biais du vote par procuration ou par le dialogue direct. En tant qu'engagement, la politique de vote fait partie intégrante de notre responsabilité.

De plus amples informations sur le vote sont disponibles dans la [Politique de vote](#) de la Banque Nagelmackers.

L'activité et le résultat du vote seront communiqués chaque année sur le site web de la Banque Nagelmackers.

5. TRANSPARENCE ET REPORTING

La Banque Nagelmackers s'engage à être transparente sur ses activités de gestion envers ses stakeholders et à rendre compte publiquement de ces activités au moins une fois par an. Le rapport comprendra le nombre d'entreprises avec lesquelles nous avons engagé un dialogue, le nombre de sujets et d'objectifs d'engagement, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des étapes par sujet d'engagement.

Nous attendons également des gestionnaires d'actifs externes qu'ils adhèrent au même niveau de transparence en ce qui concerne leurs propres efforts d'engagement et leurs activités de vote. Nous mettons sur une transparence totale des politiques et processus en place et réviserons la documentation au minimum une fois par an.

La Politique d'engagement a été approuvée par le CD le 22/7/2022.